

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 181** Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Fetart (10e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 174 en date des 9, 10 et 11 mars 2021 ;

Vu la convention annuelle en date du 5 mai 2021 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25.000 euros au titre de l'année 2021 pour l'association Fetart et approuvée par la délibération des 9, 10 et 11 mars 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Fetart ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Fetart, 121, rue de Charonne à Paris 11<sup>e</sup>, pour l'organisation de la biennale 2021 des Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> arrondissement. 16951 ; 2021\_10800

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**